



MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Télécopie : 02.99.55.67.00
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle polyvalente le :

Jeudi 12 juillet 2018 à 19h30

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance, ou de transmettre un pouvoir à un conseiller présent.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 6 juillet 2018

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	2
2. BUDGET COMMUNE - EMPRUNT	2
3. REGLEMENT DE LA CANTINE	3
4. REGLEMENT DE LA GARDERIE	3
5. REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)..	3
6. REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES	3
7. VENTE MOBILIER ADAPTE.....	4
8. AIRE NATURELLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE 2018.....	4
9. PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL SUR ILLE	4
10. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	5
11. ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION	6
12. INFORMATIONS DIVERSES.....	6

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2018.

Pièce jointe : Compte rendu

2. BUDGET COMMUNE - EMPRUNT

Présentation : Sophia RIOT

Mme RIOT, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que pour financer les investissements, il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant de 400 000 €.

Mme RIOT invite l'assemblée délibérante à examiner les propositions d'emprunt des établissements bancaires.

3. REGLEMENT DE LA CANTINE

Présentation : Isabelle PARIS

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement de la cantine, et précisément sur les points suivants :

- le service cantine lorsque l'enfant n'est présent qu'une demi-journée.
- le mode de gestion des inscriptions à la cantine, la diffusion d'un formulaire aux familles, le délai de prévenance.

Pièce jointe : Règlement de la cantine

4. REGLEMENT DE LA GARDERIE

Présentation : Isabelle PARIS

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement de la garderie.

Pièce jointe : Règlement de la garderie

5. REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Présentation : Isabelle PARIS

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement du centre de loisirs.

Pièce jointe : Règlement du centre de loisirs.

6. REGLEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Présentation : Isabelle PARIS

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le règlement des temps d'activités périscolaires.

Pièce jointe : règlement des Temps d'Activités Périscolaires

7. VENTE MOBILIER ADAPTE

Présentation : Isabelle PARIS

En 2016, la commune a acheté du mobilier scolaire adapté auprès de la société Hephæistos (Table, chaise avec accoudoirs, caisson de rangement) pour un montant de 564.50 € TTC . Ce mobilier n'étant plus utilisé au sein de l'école de St Médard-sur-Ille, il est proposé au conseil municipal de le vendre et de décider du montant de cette vente.

8. AIRE NATURELLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE 2018

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune gère par convention avec la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné l'aire naturelle de camping « Les Bords de l'Ille » (gestion des recettes, petits travaux et achats pour entretien des bâtiments). La convention de prestation pour l'année 2018 précise le remboursement des prestations assurées par la commune de St Médard-sur-Ille pour l'entretien de l'aire naturelle.

Le montant du remboursement est calculé chaque année en fonction du temps consacré par les agents communaux aux tâches identifiées dans la convention.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Pièce Jointe : convention

9. PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL SUR ILLE

Présentation : Sophia RIOT

La municipalité de Montreuil sur Ille a sollicité la commune de Saint-Médard sur Ille pour participer aux dépenses d'entretien des terrains de football. Les terrains sont utilisés par le club "Union Sportive Montreuil Feins St Médard" depuis plusieurs années. Toutes les charges sont assumées par la commune de Montreuil sur Ille. Le coût d'entretien des terrains s'élève à 12 205.71 € pour l'année 2017. Le club compte 102 licenciés (82 Montreuil sur Ille + 20 autres communes).

La municipalité de Montreuil sur Ille demande donc aux communes de Feins et St Médard de participer aux frais au prorata de leurs licenciés, sur la base de l'année civile précédente.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Médard sur Ille participe à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille à hauteur de 717.98 € (soit 119.66 € x 6 licenciés en 2017) pour l'année 2018.

Pour information le montant 2017 de participation à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille était de 973.61 € (soit 108.18 € x 9 licenciés en 2016).

Pièce jointe : Coûts terrain de football Montreuil sur Ille

10. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a informé le 19 juin dernier les communes que la révision du règlement de service et la refonte du financement du service du SPANC seront engagées cette année. Compte tenu des enjeux forts relatifs à l'équilibre financier du service, l'objectif fixé est une approbation et une mise en application de ces nouvelles lignes au 1er janvier 2019.

Afin de réaliser une concertation efficiente, il a été convenu lors du dernier bureau du 15/06/2018 de constituer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir à ces problématiques du SPANC dès la rentrée de septembre. Il aboutira à la validation, par le conseil communautaire de novembre ou décembre, du nouveau règlement de service et des tarifs applicables au 1er janvier 2019.

Le groupe de travail sera notamment amené à se prononcer sur :

- *Le niveau de service-conseil attendu,*
- *L'exhaustivité des lignes prévues au BPU et leurs montants,*
- *Les modalités de recouvrement des contrôles périodiques,*
- *Les délais du service : prise de RDV, remise des rapports, facturation,*
- *La procédure en cas d'obstacle à la mission de contrôle,*
- *La procédure en cas de non respect des obligations de travaux,*
- *La périodicité des contrôles,*
- *Le lissage de l'activité en régie ou le recours à des prestataires pour écrêter les pics d'activité de certaines années,*
- *La dématérialisation : signature et notification des rapports,*
- *Les habitudes de travail avec les communes : retrait de formulaires, dépôt de dossiers, information des contrôles réalisés, autorisation de rejet...*

Toutes les communes ne sont pas obligées de désigner un élu, toutefois il conviendrait d'arriver à un groupe de travail permanent de 10 élus, disponibles pour 4 demi-journées de travail.

M. le Maire propose de désigner au sein du conseil municipal, un élu disponible et intéressé par ce sujet.

11. ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Présentation : Noël BOURNONVILLE

❖ **Cantine – Dégraissage et rinçage tuyaux de la hotte**

Entreprise : CLEAN' AIR

Montant : 426.00 € TTC

❖ **Ecole – Nettoyage tuyaux, plafonds, vitres**

Entreprise : AIR NET

Montant : 1140 € TTC

❖ **Travaux cimetière – 1 case columbarium**

Entreprise : SOFUNAIR

Montant : 700.00 € TTC

12. INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal :